



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 25169

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des relations avec le Parlement de lui faire connaître les raisons qui ont conduit le Gouvernement à retirer, des textes déposés à l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 13 mai 1998 et pour lequel la commission des lois avait désigné un rapporteur) pour le déposer au Sénat [Sénat n° 153 (98-99) du 14 janvier 1999]).

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations a été adopté en Conseil des ministres le 13 mai 1998 et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Toutefois, l'ordre du jour particulièrement chargé de celle-ci n'a pas permis d'y inscrire ce projet dans un délai proche. C'est pourquoi le Gouvernement, afin de rendre possible l'ouverture du débat parlementaire sur ce texte, l'a inscrit au Sénat. Il sera examiné normalement le 10 mars 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25169

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 893

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1767